



UNIVERSITÄTS-
BIBLIOTHEK
HEIDELBERG

Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte
Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris
(Institut historique allemand)
Band 14 (1986)

DOI: 10.11588/fr.1986.0.52731

Rechtshinweis

Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

engins, si répandus sur les côtes flamandes, néerlandaises, allemandes autant qu'en Rhénanie, restèrent-ils inconnus en France et en Italie? L'auteur pose (p. 112) la question, sans pouvoir y répondre. Ne pouvait-il invoquer au moins l'homogénéité, si souvent reconnue par ailleurs, de l'espace hanséatique auquel appartenaient, précisément, les plus fameuses de ces grues, depuis Bruges jusqu'à Gdansk/Danzig? C'étaient en tout cas des instruments tellement formidables dans les ports de la fin du Moyen Age et de la Renaissance, souvent jumeaux, comme à Germersheim (p. 89-91), du bâtiment de la douane, qu'ils ont eu d'importantes implications dans l'histoire économique, sociale et politique des cités portuaires, devenant éventuellement de véritables enjeux de pouvoir entre les instances – ecclésiastiques, féodales, bourgeoises – qui se disputaient l'autorité sur les villes et les cours d'eau. C'est à cet aspect des choses que l'auteur consacre les derniers chapitres de son livre, qui l'amènent à une conclusion judicieuse – l'établissement d'un parallèle entre le développement des moulins médiévaux et celui des grues portuaires entre 1300 et 1600: si les premiers ont joué un rôle décisif dans la fixation de la seigneurie banale, l'histoire des secondes se confond avec l'histoire de la tentative faite pour asseoir dans la ville et dans son plat-pays un pouvoir préétatique: plus que d'un quelconque progrès technique, leur développement témoigne de l'évolution des structures de pouvoir (p. 115).

Stéphane LEBECQ, Lille

Hermann-Josef HORSTKOTTE, *Die Theorie vom spätrömischen »Zwangsstaat« und das Problem der »Steuerhaftung«*, Königstein (Anton Hain Verlag) 1984, XIV-135 p. (Beiträge zur klassischen Philologie, 159).

La rupture brutale entre le Haut-Empire et le Bas-Empire qui apparaissait encore comme une évidence voici quelques années est de plus en plus contestée, en particulier en Allemagne par Friedrich Vittinghoff envers qui l'auteur reconnaît sa dette. Son propos consiste à montrer, par l'étude de la question limitée de la responsabilité des curiales pour la perception de l'impôt, que la liberté individuelle et le droit de propriétés étaient tout aussi bien préservés au IV^e siècle que pendant les trois précédents.

Dans un premier chapitre il rappelle la théorie longtemps dominante d'un Etat de plus en plus oppressif, voire totalitaire, à partir du III^e siècle. C'est sur ce point que le travail, rédigé en 1978, a le plus vieilli car la thèse de Cl. Lepelley, entre autres, a entièrement renouvelé la question. D'autre part, s'il est juste de noter que les sources qui dépeignent la situation sous les traits les plus noirs (Lactance...) sont partiales, il faudra un jour insister sur la nature différente des sources qui donnent, du I^{er} au IV^e siècle, des points de vue très différents sur une réalité sans doute plus stable qu'il n'y paraît.

Le chapitre 2 montre par une étude convaincante du *munus primipili* que la responsabilité de la curie n'a pas été diminuée par la perception directe de l'impôt pour l'armée par des militaires. La curie a conservé ses prérogatives. Peut-être aurait-il fallu insister sur le fait que la perception de l'impôt, pour l'armée comme pour tous les autres postes budgétaires, s'accompagne le plus souvent du paiement des dépenses publiques correspondantes. La curie est chargée à la fois de collecter l'impôt et de reverser aux ayants droit la part qui leur revient.

On passe ensuite à l'étude de la responsabilité financière des curiales qui était limitée aux cas de malversations. Si un contribuable ne payait pas tout son dû, il était poursuivi directement par les fonctionnaires. La distinction entre les *décaprotoi*, ou *ikosaprotoi*, d'Orient et les *decemprimi* d'Occident demanderait à être précisée car, à partir du IV^e siècle, le groupe dirigeant qui organisait les travaux de la curie porte les noms de *protoi* ou de *principales*, qui sont strictement synonymes.

Enfin l'étude des conditions d'inscriptions dans l'*ordo* de la curie montre que la situation n'a

pas fondamentalement changé entre le I^{er} et le IV^e siècle. La charge de curiale est progressivement devenue censitaire, ce qui explique son caractère héréditaire. L'importance de la législation sur la fuite des curiales, d'où l'on a conclu un peu rapidement que leur situation était si insupportable qu'ils cherchaient à la quitter par tous les moyens, tient à des situations très particulières, qu'il aurait fallu préciser: le pouvoir voulait éviter que le gonflement du nombre des sénateurs et des clercs, les uns et les autres exempts des obligations de curiales, ne diminue trop l'assise financière de la curie et le nombre de ses membres.

Ce petit livre stimulant aborde donc des questions fondamentales avec une réelle maîtrise des sources juridiques et, à un moindre titre, des sources épigraphiques. On regrettera seulement qu'il paraisse si tard après sa rédaction, ce qui diminue un peu son originalité, que l'auteur n'ait eu aucun contact direct avec les papyrus qui, bien mieux que les lois, montrent la vie quotidienne des curiales pendant toute la période ici considérée, enfin qu'il néglige les nombres car il n'est pas vrai que toute tentative d'estimation du poids de l'impôt sur la production soit impossible. Le médiéviste que je suis a particulièrement apprécié la réduction des différences entre Haut et Bas-Empire à un moment où la recherche la plus récente tend à réduire l'importance de la rupture entre la fin de l'Antiquité et le début du moyen âge, au moins jusqu'aux Carolingiens.

Jean DURLIAT, Toulouse

Raymond VAN DAM, *Leadership and Community in Late Antique Gaul*, Berkeley, Los Angeles, Londres (University of California Press) 1985, VIII-350 p. (The transformation of the classical heritage, 8).

Selon quel processus s'est opéré le passage du monde de l'Antiquité classique à celui de la Chrétienté médiévale? Telle est la question à laquelle R. Van Dam promet d'apporter une réponse nouvelle dans le cadre d'un espace gaulois dont sont exclues, parce que trop italianisées, les provinces du S.-E., mais que prolonge en revanche, sous certains aspects, le Nord de la péninsule ibérique. Dans la mutation qui s'opère entre le milieu du III^e et la fin du VI^e siècle, le rôle décisif a été tenu, selon l'historien américain, par les «leaders» locaux exerçant leur autorité sur les multiples communautés qui composaient la Gaule. Résumons dans ses grandes lignes la thèse ainsi soutenue; celle-ci repose sur un postulat énoncé dans la première partie de l'ouvrage (I. Local Authority and Central Administration): en dépit de la conquête romaine, la société gauloise a toujours conservé sa structure originelle, structure qui était, avant la lettre, «médiévale» et «féodale»; sauf pendant la période – une simple parenthèse – où les empereurs ont résidé en terre gauloise, à Trèves, le pouvoir réel n'a cessé d'appartenir à des «chefs» locaux, grands propriétaires terriens le plus souvent. Lié aux invasions barbares et à l'éclipse de l'ordre romain, le phénomène de la Bagaude est, pour l'auteur, le meilleur révélateur de cet état de fait: bien loin de revêtir un caractère révolutionnaire, ce mouvement est foncièrement «réactionnaire», puisqu'il permet à des «leaders» locaux de manifester pleinement (fin du III^e siècle) ou de retrouver (1^{ère} moitié du V^e siècle) leur vocation traditionnelle à assurer la protection des communautés qui vivent dans leur mouvance. Pas plus que l'Empire romain, le christianisme, lorsqu'il commence à conquérir la Gaule au IV^e siècle, n'a profondément modifié le paysage social (II. Christian Society in Fourth-Century Gaul and Spain): il fait seulement des collectivités urbaines de petites communautés ecclésiales, elles aussi dirigées par un chef local, l'évêque de la cité, dont l'autorité, d'essence spirituelle, revêt bientôt un caractère social. En effet, dans l'étroit milieu du christianisme urbain où le conformisme est de règle, certains éléments ont quelque peine à s'intégrer: ce sont d'une part les lettrés et professeurs qui peuvent se poser en rivaux de l'évêque dans l'exercice de sa fonction enseignante et, d'autre part, les femmes riches